



Succession qui prête à questions

Par Calimero88

Bonjour,

Notre oncle décédé en 2015, notre cousin en 2018 et notre tante en février, mon frère et moi sommes les héritiers directs. Il y a de nombreux biens gérés par un gestionnaire de patrimoine.

J'ai appelé la notaire et ai fourni le certificat de décès à l'assurance vie.

La notaire nous dit par téléphone que notre oncle aurait fait un testament en 2006 désignant une personne ne faisant pas partie de la famille comme unique héritier. Ce testament aurait été conforté par notre tante en 2015 au décès de notre oncle.

Mes questions : nous n'avons aucun document nous informant de la situation. Est ce normal ?

J'ai appelé l'assurance concernant l'assurance vie qui m'ont confirmé avoir envoyé une demande d'héritiers au notaire mais n'ont toujours pas de réponse depuis 2 mois.

Tout ceci me paraît bizarre. Déjà sur l'héritage. Comment mon oncle aurait pu faire un testament nous deshéritant alors qu'il ne pensait sûrement pas que son fils décèderait avant sa femme. Il n'était pas malade. Rupture d'anevrisme.

Je vis à 1000km de là et j'appelle la notaire tous les 2 jours mais sans jamais pouvoir dépasser la barrière du secrétariat qui, soi disant, transmettent mes messages.

Merci pour vos informations.

Par AGeorges

Bonjour?

mon frère et moi sommes les héritiers directs.

Ce n'a rien de si évident.

Au décès de votre oncle, il laissait une épouse et un fils. Donc, des héritiers d'ORDRE 1, ce qui vous déshérite implicitement. A ce moment, il ne pouvait donner, à une personne étrangère que sa quotité disponible. Pas plus.

Il faut donc reprendre l'ordre des décès, et établir la liste des héritiers à chaque étape.

Par ESP

Bonjour

""Ce testament aurait été conforté par notre tante en 2015 au décès de notre oncle"".

Connaissez vous les termes de ce testament ?, qui concernait implicitement la quotité disponible, je pense, mais qui pouvait aussi préciser la clause bénéficiaire de l'assurance vie.

Pour savoir qui hérite de quoi, il faudrait déjà connaître le sort de l'actif successoral de votre oncle...Qui a hérité ?

Puis comment a été réglée la succession de votre cousin.

Bref que restait-il au décès de votre tante ?